



# Conseil économique et social

Distr. générale  
12 octobre 2009  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

#### Vingt-septième session

Genève, 14-18 décembre 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

#### État d'avancement des activités de base

### État d'avancement des activités de base

#### Note du secrétariat<sup>1</sup>

1. La présente note, établie conformément au mandat défini par l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session en 2007 (ECE/EB.AIR/91, par. 96 e)iv)), a pour objet d'aider l'Organe exécutif à examiner et évaluer les progrès accomplis dans les domaines de coopération ci-après, qui relèvent de la Convention:

a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), qui comporte deux activités de base: i) surveillance atmosphérique continue et modélisation; et ii) évaluation intégrée;

b) Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement, troisième activité de base définie par l'Organe exécutif.

2. La présente note fournit les éléments nécessaires à l'appui des recommandations à soumettre à l'Organe exécutif et énonce ces recommandations, comme le prévoit le paragraphe 2 b) de l'article 10 de la Convention; elle passe également en revue la mise en œuvre de la Convention, comme prévu au paragraphe 2 a) de l'article 10.

3. Les progrès de la coopération doivent être évalués par rapport au plan de travail de 2009 pour l'application de la Convention adopté par l'Organe exécutif à sa vingt-sixième session (ECE/EB.AIR/96/Add.2).

4. À sa vingt-sixième session, l'Organe exécutif a pris note du plan de travail actualisé pour le développement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2008/4/Rev.1), tel que modifié à la vingt-septième session du Groupe de travail des effets, et a invité le

---

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis tardivement pour des raisons techniques.

Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP à continuer de coopérer étroitement aux fins de l'exécution des tâches prioritaires découlant de la Convention (ECE/EB.AIR/96, par. 20 k) et 23 j)).

5. Plusieurs Parties ont joué un rôle essentiel dans les activités de base en dirigeant des équipes spéciales, en accueillant des centres de coordination, en organisant des ateliers et des séminaires et en désignant des experts pour aider le secrétariat à élaborer des projets de documents à l'intention des organes ou réunions pertinents. Le nombre des Parties qui prennent une part active à ces activités a encore augmenté.

## **I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

6. L'Organe directeur de l'EMEP a tenu sa trente-troisième session à Genève du 7 au 9 septembre 2009 (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/2).

7. En vue de présenter les résultats des activités scientifiques de l'EMEP d'une façon intégrée, comme l'avait recommandé son Bureau, l'Organe directeur de l'EMEP a procédé à un débat approfondi sur une question thématique intéressant la Convention. Sur une proposition du Bureau, l'Organe directeur a centré son premier débat approfondi sur les activités de l'EMEP ayant trait à la révision du Protocole de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) et, en particulier, sur l'examen de la solidité et des biais éventuel du modèle GAINS (interaction et synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique) et de la méthode de modélisation intégrée. Il a notamment constaté que:

a) L'examen avait confirmé l'utilité du modèle GAINS aux fins de la révision du Protocole de Göteborg;

b) Le cadre de modélisation et les données d'entrée fournies par les Parties s'étaient améliorés ces dernières années, mais il fallait consacrer des travaux supplémentaires à la question de l'exposition aux particules, à l'eutrophisation des écosystèmes et aux liens avec les changements climatiques et l'exposition à long terme à l'ozone;

c) La précision des données d'entrée étant entièrement tributaire de la qualité des informations communiquées par les Parties, il fallait donc que celles-ci continuent d'améliorer leurs données. Par ailleurs, les sources actuelles d'inexactitude dans les données d'émission nécessitaient des analyses quantitatives des incertitudes en vue d'évaluer la propagation des erreurs dans le modèle;

d) Compte tenu de la possibilité de biais systématiques, il fallait procéder à des analyses supplémentaires de sensibilité sur les modèles de l'EMEP et le modèle GAINS, par exemple sur les conditions limites pour l'ozone de fond;

e) Il serait difficile de fixer des limites absolues d'émission pour les particules en raison des incertitudes actuelles concernant les quantités de particules émises, mais des réductions relatives s'avéraient pratiques à ce stade.

8. L'Organe directeur a examiné l'état d'avancement des travaux effectués par ses centres et équipes spéciales. Il s'est félicité des progrès accomplis dans tous les domaines et a défini des orientations pour les travaux futurs. Il a en particulier:

a) Pris note des rapports d'activité 1/09, 2/09, 3/09 et 4/09, en exprimant sa satisfaction au Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O), au Centre de

coordination pour les questions chimiques (CCQC) et au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) pour les travaux sur l'acidification, l'acidification et les photo-oxydants, au Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) et au CCQC pour les travaux sur les métaux lourds, au CSM-E pour les travaux sur les polluants organiques persistants (POP) et au CCQC pour les travaux sur les particules;

b) Félicité l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, le CSM-O, le CSM-E et le CCQC pour leurs travaux relatifs à la modélisation et aux mesures. Il a adopté la stratégie révisée de surveillance et a instamment invité les Parties à prendre les dispositions nécessaires pour la mettre effectivement en œuvre. Il s'est félicité de l'offre faite par le CCCQ, en collaboration avec l'Équipe spéciale, de fournir des orientations aux experts nationaux et de les aider à appliquer la stratégie de surveillance, notamment en organisant un atelier consacré à cette question en 2010. Il a accueilli avec satisfaction l'initiative du CSM-E et de l'Équipe spéciale de réaliser une étude de cas pour évaluer la pollution par les métaux lourds et a invité les Parties à y participer. Les pays ont été invités à contribuer à l'évaluation des réponses des modèles aux scénarios de réduction des émissions en faisant fonctionner leurs modèles atmosphériques dans le cadre que définirait l'Équipe spéciale.

9. L'Organe directeur a pris note de l'état d'avancement des modèles d'évaluation intégrée, en appelant l'attention sur la nécessité d'achever la mise au point du scénario de référence et de préparer les premiers résultats à examiner en vue de la révision du Protocole de Göteborg. Il s'est félicité de l'expansion des activités du réseau des modèles nationaux d'évaluation intégrée et a encouragé toutes les Parties à s'associer à ce réseau pour échanger des données d'expérience. L'Organe directeur a de nouveau modifié le plan de travail de l'Équipe spéciale, en demandant en particulier à toutes les Parties de vérifier les projections nationales pour l'énergie et les activités établies par le CMEI.

10. L'Organe directeur a pris note des résultats obtenus et des conclusions formulées par l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et a exprimé sa satisfaction au Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE), au CMEI et à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour leurs travaux dans le domaine des émissions et des projections.

11. L'Organe directeur a adopté la version révisée et largement mise à jour du Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques (le Guide). Il a remercié l'Équipe spéciale d'avoir contribué à l'amélioration du Guide, la Commission européenne et l'AEE d'avoir soutenu ces travaux et l'AEE d'afficher le Guide mis à jour sur son site Web<sup>2</sup> et d'en organiser la présentation officielle conjointement avec l'EMEP. L'Organe directeur a réaffirmé combien il importait de traduire le Guide en russe et a instamment engagé les délégations à chercher des possibilités d'allouer des fonds en vue de l'exécution de cette tâche au cours du premier semestre de 2010. Il a en outre accueilli avec satisfaction le projet d'éléments d'un plan de mise à jour et d'amélioration du guide des inventaires des émissions et a invité l'Équipe spéciale à mettre au point ce plan en se fondant sur les observations faites pendant et après la session, avant de le présenter à l'Organe directeur pour adoption à sa trente-quatrième session en septembre 2010.

12. En prenant note des résultats du cycle d'établissement des rapports de 2009, l'Organe directeur a instamment demandé aux Parties d'améliorer la notification des données sectorielles, des données d'activité et des données relatives aux grandes sources ponctuelles. Il a accueilli avec satisfaction les données communiquées par l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kirghizistan et le Monténégro, qui n'étaient pas encore parties

<sup>2</sup> <http://www.eea.europa.eu/emep-eea-guidebook>

aux protocoles assortis d'obligations de notification, et a vivement encouragé d'autres non-Parties à fournir également des données. Il a été demandé aux délégations et aux centres de l'EMEP, agissant en collaboration avec l'Équipe spéciale des inventaires des émissions et des projections, d'apporter leur concours aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) en matière de notification des données.

13. Se fondant sur les informations fournies par le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, l'Organe directeur a constaté que les Parties devaient communiquer des inventaires des émissions des POP suivants: hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines/furannes, hexachlorobenzène, polychlorobiphényles (PCB) et hexachlorocyclohexane (HCH). Il a invité le CIPE à modifier en conséquence les modèles de présentation annexés aux directives pour la communication des données d'émission.

14. L'Organe directeur a accueilli avec satisfaction les informations sur la troisième étape des examens approfondis des inventaires des émissions, notamment les résultats des examens volontaires pour 2008 des inventaires de la France, de la Norvège, du Portugal et de la Suède. Il a aussi pris note des conclusions préliminaires du premier examen obligatoire des inventaires de la Belgique, de la Bulgarie, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Pologne, réalisé en juin 2009. Il a en particulier:

a) Remercié les experts de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Communauté européenne pour leurs travaux concernant les examens et l'AEE pour l'accueil des équipes d'examen;

b) Encouragé d'autres Parties à désigner des spécialistes en vue de leur inscription sur la liste des experts chargés des examens ainsi qu'à soutenir financièrement la participation d'experts de pays de l'EOCAC aux examens, pour permettre également à l'avenir une bonne exécution des examens approfondis;

c) Approuvé la liste proposée des Parties devant faire l'objet d'un examen en 2010 ainsi qu'un calendrier provisoire des examens approfondis des Parties à la Convention entre 2011 et 2013, en notant que les pays qui n'étaient pas parties aux protocoles n'étaient pas tenus de participer aux examens mais étaient vivement encouragés à le faire en vue d'améliorer la qualité des inventaires. Il a aussi invité le secrétariat à communiquer les propositions ci-dessus à l'Organe exécutif pour qu'il les fasse siennes à sa vingt-septième session en 2009.

15. L'Organe directeur a pris note des progrès accomplis dans les travaux de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques en ce qui concerne les émissions et les projections, l'intégration des données d'observation et les expériences multimodèles, ainsi que de son importante contribution aux efforts de sensibilisation grâce à l'organisation de réunions en dehors de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU. Il s'est félicité des activités qu'elle avait menées conjointement avec d'autres équipes spéciales et des centres de l'EMEP, en soulignant l'importance de ces efforts de coopération également pour l'avenir, et a invité toutes les Parties à participer aux travaux ultérieurs de l'Équipe spéciale. Il a pris note de l'intention de l'Équipe spéciale d'achever un rapport d'évaluation pour 2010 et a invité celle-ci à lui en présenter les conclusions à sa trente-quatrième session pour adoption.

16. L'Organe directeur a adopté le projet de stratégie de l'EMEP pour 2010-2019, tel qu'il avait été modifié au cours de la session, et a invité le secrétariat à intégrer les modifications proposées dans le document avant de le communiquer à l'Organe exécutif pour approbation. Il a noté que le document devrait être réexaminé et modifié si nécessaire en 2011, l'Organe exécutif devant en principe adopter en 2010 la stratégie à long terme pour la Convention.

17. L'Organe directeur a modifié et arrêté son plan de travail pour 2010 (ECE/EB.AIR/2009/7), établi en fonction des priorités de l'Organe exécutif qui ressortent des récents plans de travail ainsi que des contributions des équipes spéciales et des centres de l'EMEP.

18. L'Organe directeur a décidé de porter le budget total du CMEI pour 2010 à 395 000 dollars des États-Unis et de maintenir les budgets provisoires pour 2011 et 2012 au même niveau. Il a également étudié les questions financières et budgétaires intéressant l'EMEP (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/14) dont il est fait état dans le document ECE/EB.AIR/2009/2.

19. L'Organe exécutif souhaitera peut-être, notamment:

a) Prendre note du rapport de l'Organe directeur de l'EMEP sur les travaux de sa trente-troisième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/2);

b) Prendre note des contributions des centres et des équipes spéciales de l'EMEP à l'examen du Protocole de Göteborg, ainsi que des conclusions de l'Organe directeur de l'EMEP concernant l'utilité du modèle GAINS et de la méthode de modélisation intégrée;

c) Noter les progrès accomplis en matière de modélisation et de surveillance des métaux lourds, des POP et des particules;

d) Prendre note des progrès accomplis concernant l'établissement de modèles d'évaluation intégrée;

e) Approuver la stratégie révisée de surveillance de l'EMEP adoptée par l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente-troisième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/15) et demander aux Parties de veiller à ce que des ressources soient affectées à sa mise en œuvre au niveau national;

f) Approuver la version révisée et largement mise à jour du Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques, adoptée par l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente-troisième session;

g) Souligner combien il importe de traduire en russe le Guide mis à jour et engager les délégations à chercher des possibilités d'allouer des fonds en vue de l'exécution de cette tâche au cours du premier semestre de 2010;

h) Entériner une liste de Parties devant faire l'objet d'un examen en 2010, telle que l'a arrêtée l'Organe directeur de l'EMEP (Allemagne, Chypre, Fédération de Russie, Italie, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse), et appuyer la demande adressée par l'Organe directeur de l'EMEP à ces Parties de faire en sorte que des experts nationaux soient disponibles au cours du processus d'examen;

i) Entériner le calendrier provisoire ci-après des examens approfondis des Parties à la Convention entre 2011 et 2013, approuvé par l'Organe directeur: pour 2011, Autriche, Bélarus, Croatie, Estonie, Grèce, Islande, Luxembourg, Malte, Slovaquie et Ukraine; pour 2012, Communauté européenne, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Monaco, République de Moldova, Serbie et Turquie; pour 2013, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, France, Monténégro, Norvège, Portugal et Suède. L'Organe exécutif voudra peut-être noter que les pays qui ne sont pas parties aux protocoles ne sont pas tenus de participer aux examens mais sont vivement encouragés à le faire en vue d'améliorer la qualité des inventaires;

j) Approuver le projet de stratégie de l'EMEP pour 2010-2019 adopté par l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente-troisième session, en notant qu'il pourra faire l'objet de modifications ultérieures s'il y a lieu en 2011, l'Organe exécutif devant en principe adopter en 2010 la stratégie à long terme pour la Convention;

k) Inviter l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à continuer de coopérer étroitement à la mise en œuvre des tâches prioritaires prévues par la Convention;

l) Se féliciter de la coopération constante et utile de l'EMEP avec d'autres organisations internationales;

m) Prendre note avec satisfaction des travaux accomplis par le CMEI grâce à un financement partiel du fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP<sup>3</sup> (ci-après dénommé le fonds d'affectation spéciale). L'Organe exécutif voudra peut-être aussi décider de maintenir le budget total du CMEI pour 2010 à 395 000 dollars et les budgets provisoires pour 2011 et 2012 au même niveau, et engager les Parties à tout mettre en œuvre pour pourvoir au financement des travaux sur les modèles d'évaluation intégrée afin que ceux-ci soient réalisés comme prévu dans le plan de travail.

## **II. Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement**

20. Le Groupe de travail des effets a tenu sa vingt-huitième session à Genève du 23 au 25 septembre 2009 (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/2).

21. Le Groupe de travail des effets a passé en revue les résultats des activités relatives aux effets, présentés dans le rapport commun pour 2009 des Programmes internationaux concertés (PIC) de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/3). Il s'est félicité de la participation croissante des pays à ces activités, en prenant note des résultats positifs de la coopération, plus étroite et plus efficace, établie entre les PIC ainsi qu'avec l'Organe directeur de l'EMEP et les autres organes relevant de la Convention. Il a souligné qu'il restait impératif de communiquer les résultats des activités relatives aux effets aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs, ainsi qu'aux milieux spécialisés (y compris ceux ne relevant pas du champ d'application de la Convention) et au grand public, afin de maintenir la sensibilisation et l'appui nécessaires.

22. Le Groupe de travail des effets a examiné ses objectifs à long terme et a notamment constaté que les activités relatives aux effets restaient importantes, surtout pour: a) évaluer le caractère suffisant et effectif des réductions des émissions, en particulier celles qui sont prévues dans le Protocole de Göteborg et son amendement éventuel; et b) étudier les liens entre la pollution atmosphérique et les changements climatiques en ce qui concerne la diversité biologique, le noir de carbone et le cycle de l'azote réactif, qui nécessitaient une attention accrue. Le Groupe de travail a noté que la Convention et ses réseaux scientifiques faisaient figure de modèle pour de nombreux processus extérieurs, notamment du fait qu'ils étaient orientés vers les effets.

23. Le Groupe de travail a reconnu l'importance des activités réalisées en 2009 en collaboration sur les cinq éléments du plan de travail communs à tous les programmes. En quatre ans, ces activités avaient aidé à faire la synthèse des travaux et des conclusions des programmes. Un de ces éléments concernait les effets de l'azote en suspension dans l'air (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/15), question qui avait fait l'objet d'une collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et l'Équipe spéciale de l'azote réactif. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction du rapport sur ce sujet et a décidé de le

---

<sup>3</sup> Protocole de Genève relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe, de 1984.

présenter en détail à l'Organe exécutif, au Groupe de travail des stratégies et de l'examen et à l'Organe directeur de l'EMEP. Il a été rendu compte dans un document distinct (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/16) de trois éléments du plan de travail communs à tous les programmes orientés vers les effets: a) paramètres clefs faisant l'objet d'une surveillance et de travaux de modélisation comme indiqué à l'annexe 2 des Directives pour la publication d'informations sur la surveillance et la modélisation des effets de la pollution atmosphérique (ECE/EB.AIR/2008/11, appelées ci-après les Directives); b) avantages respectifs des différentes options envisageables pour fixer des cibles à atteindre d'ici à 2020 et des cibles idéales non contraignantes pour 2050; et c) indicateurs des effets et liens entre ces indicateurs et la modélisation intégrée.

24. Le Groupe de travail a examiné les travaux du PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts), concernant en particulier l'impact observé des dépôts atmosphériques et du climat sur la croissance des forêts en Europe. Il en ressortait que les dépôts d'azote étaient liés à une progression de la croissance pour les quatre essences considérées, mais aucun effet n'avait été détecté dans le cas des dépôts de soufre et des dépôts acides. Le Groupe de travail a pris note également du rapport sur les résultats de la surveillance de l'état des forêts en Europe (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/6).

25. Le Groupe de travail a félicité le PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (PIC-Eaux) pour ses travaux sur les dépôts d'azote affectant la diversité biologique des eaux douces et l'évaluation des concentrations de mercure qui, dans de nombreuses espèces de poisson, étaient supérieures à la limite recommandée pour la consommation humaine (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/7). Il a aussi pris note du rapport détaillé et utile concernant la surveillance, depuis vingt ans, des effets de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur les eaux de surface en Europe et en Amérique du Nord.

26. Le Groupe de travail a pris connaissance des récents résultats du PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux), s'est félicité des travaux consacrés à l'élaboration d'une fonction dose-réaction pour l'encrassement du verre moderne et a pris note du rapport sur l'évaluation des biens menacés, notamment du patrimoine culturel (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/8).

27. Le Groupe de travail s'est déclaré satisfait des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation). Il a constaté que les données sur les mousses étaient utiles pour la validation ultérieure du modèle de l'EMEP, en particulier pour les zones dans lesquelles les stations de surveillance de l'EMEP étaient rares, voire inexistantes (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/9). Il a aussi noté que l'évaluation de l'ozone fondée sur les flux donnait des résultats plus précis concernant les effets sur la végétation que la méthode fondée sur les concentrations.

28. Le Groupe de travail a félicité le PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) de ses travaux sur l'évaluation des tendances à long terme des dépôts et de la qualité des eaux de ruissellement (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/10) et a pris connaissance avec intérêt des calculs des charges critiques par site pour l'acidification et l'eutrophisation. Il a pris note des résultats concernant les concentrations et les flux de métaux lourds, et en particulier du fait que les micro-organismes présents dans le sol et les processus microbiologiques risquaient de pâtir de l'accumulation de mercure dans les couches humifères des forêts.

29. Le Groupe de travail s'est déclaré satisfait des résultats importants obtenus récemment par le PIC-Modélisation et cartographie et le Centre de coordination pour les

effets (CCE), liés au transfert de données sur les charges critiques et les charges cibles au CMEI (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/11). Il a pris note de l'extension du modèle dynamique très simple concernant l'acidification à d'autres processus de l'azote et du carbone en vue d'établir ultérieurement des corrélations avec les seuils biologiques. Il s'est félicité des préparatifs de l'analyse a posteriori de scénarios en vue de la révision du Protocole de Göteborg, à laquelle tous les PIC participeraient en appliquant des données relatives aux charges de polluants aux scénarios issus des modèles de l'EMEP et du CMEI. Il a aussi accueilli avec intérêt la proposition du PIC-Modélisation et cartographie de réviser les charges critiques empiriques de l'azote et d'élaborer des fonctions dose-réaction en tenant compte de nouvelles données expérimentales et des résultats de travaux de modélisation dynamique en vue de la révision du *Manuel des méthodes et critères de modélisation et de cartographie des charges et des niveaux critiques et des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique*. Il a en outre approuvé la proposition de l'Allemagne et de la France de changer de pays chef de file pour le programme et a décidé de soumettre cette proposition à l'Organe exécutif pour qu'il l'adopte.

30. Le Groupe de travail a examiné les travaux de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. Il a pris note des résultats qu'elle a récemment obtenus (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/12), concernant notamment le fait que les incidences de l'ozone risquaient d'être sous-estimées vu que les effets cumulés à long terme pouvaient être plus importants que ne le laissaient entrevoir les informations actuelles fondées sur les effets à court terme. Il a aussi noté que les risques sanitaires présentés par les particules étaient sans doute plus élevés que ne le prévoyaient des études antérieures.

31. Le Groupe de travail a pris acte des conclusions du rapport du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique sur sa neuvième réunion (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/13), en prenant note des travaux du Groupe mixte d'experts. Il a encouragé les PIC et les experts nationaux à participer activement aux activités du Groupe mixte d'experts et a préconisé le resserrement des liens avec les programmes de surveillance en vue d'essais supplémentaires et d'une validation des résultats. Le Groupe de travail a constaté que d'importants dépôts de soufre avaient porté atteinte aux écosystèmes en Europe. Il a noté en outre que des prévisions fiables des transformations futures des écosystèmes devaient tenir compte de la multiplicité des facteurs, notamment les apports d'azote atmosphérique - sous forme réduite et sous forme oxydée - et les changements du climat et de l'affectation des terres.

32. Le Groupe de travail est convenu qu'il était important de continuer à collaborer avec l'Organe directeur de l'EMEP, en particulier avec son Bureau et ses centres de programme, afin de répondre efficacement aux objectifs prioritaires de la Convention. Il a recommandé de collaborer avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le réseau pour la mise au point de modèles d'évaluation intégrée au niveau national.

33. Le Groupe de travail a approuvé le projet de plan de travail pour 2010 (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/4), tel que modifié, qui avait pour objectif de développer les activités relatives aux effets et de réunir les informations nécessaires à la révision du Protocole de Göteborg. Il a également décidé que le plan de travail pourrait servir de base pour l'établissement des contrats financés par le fonds d'affectation spéciale.

34. Le Groupe de travail a approuvé la version mise à jour de la stratégie applicable aux activités relatives aux effets (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/14) telle que modifiée. Il a chargé le Bureau de communiquer le document révisé à l'Organe exécutif pour adoption.

35. Le Groupe de travail a examiné la note sur le financement des activités relatives aux effets (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/5), en particulier les tableaux indiquant les dépenses de coordination internationale des différentes activités en 2009. Il a approuvé la note telle que modifiée, notamment un budget convenu pour 2010 de 2 152 700 dollars pour les



programmes relatifs aux effets et les activités de modélisation intégrée, et il a décidé de soumettre le budget à l'Organe exécutif. Il a réaffirmé sa gratitude pour l'appui indispensable apporté par les pays qui dirigent les programmes ou accueillent des centres de programme et a de nouveau invité toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à verser sans retard au fonds d'affectation spéciale les contributions fixées par l'Organe directeur dans sa décision 2002/1 révisée. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des travaux accomplis par les PIC et l'Équipe spéciale de la santé et financés en partie par le fonds d'affectation spéciale.

36. L'Organe exécutif souhaitera peut-être, notamment:

a) Prendre acte du rapport du Groupe de travail des effets sur sa vingt-huitième session (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/2);

b) Noter les nouveaux progrès accomplis dans le cadre des activités relatives aux effets et les résultats importants obtenus par les PIC et l'Équipe spéciale de la santé dans la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/3). Il pourrait également se féliciter de l'action concertée dont témoigne l'emploi d'éléments du plan de travail communs à tous les programmes, s'agissant en particulier des rapports sur les effets de l'azote en suspension dans l'air (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/15) et les indicateurs et objectifs concernant les effets de la pollution atmosphérique (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/16), et les encourager à poursuivre les travaux en appliquant les Directives;

c) Souligner combien il importe de consigner les activités relatives aux effets et les résultats correspondants dans le rapport commun et les documents techniques propres à chaque programme dans toutes les langues afin d'assurer une diffusion efficace des connaissances actuelles, en particulier dans les pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est;

d) Réaffirmer, en se fondant sur les récents éléments d'information, que des politiques consacrées uniquement aux effets sur la santé ne protégeraient pas la végétation contre les effets de l'ozone dans de vastes régions d'Europe et qu'il est préférable d'utiliser des méthodes fondées sur les flux dans les modèles d'évaluation intégrée des effets sur la végétation, car elles donnent en l'occurrence des résultats plus précis que la méthode fondée sur les concentrations, en particulier dans l'optique de la révision du Protocole de Göteborg;

e) Prendre note des résultats obtenus récemment en ce qui concerne les effets sur la santé, notamment le constat selon lequel les incidences de l'ozone et des particules pourraient être actuellement sous-estimées;

f) Procéder à des échanges de vues et fournir les indications requises concernant les critères de variation acceptable de la végétation dans la section de la communauté végétale prioritaire retenue, ainsi que la définition de l'état souhaitable des écosystèmes et du facteur temps correspondant, afin de visualiser clairement les résultats scientifiques obtenus par le Groupe de travail des effets et de les communiquer aux décideurs;

g) Procéder à des échanges de vues et fournir les indications requises sur les moyens d'afficher des informations sérieuses et utiles à l'élaboration des politiques sur des objectifs environnementaux chronologiques, et en particulier indiquer au CCE et au CMEI comment établir les objectifs indispensables pour les analyses faisant appel à une modélisation dynamique;

h) Approuver un appel à données à l'intention des centres nationaux de liaison du PIC-Modélisation et cartographie en 2009-2010, pour permettre des applications provisoires à l'échelle régionale des modèles dynamiques de transformation de la végétation, et inviter le CCE à s'occuper de cet appel;

- i) Prendre note des travaux du PIC-Modélisation et cartographie visant à fournir une carte harmonisée d'occupation des sols pour l'Europe et en recommander l'utilisation dans tous les travaux menés au titre de la Convention;
- j) Se féliciter du resserrement des liens avec les activités relatives aux modèles d'évaluation intégrée et l'Équipe spéciale de l'azote réactif et encourager tous les programmes axés sur les effets à continuer de soutenir cette collaboration et à participer à l'analyse a posteriori des scénarios du modèle GAINS en vue d'obtenir des contributions à la révision du Protocole de Göteborg;
- k) Accueillir favorablement la préparation en temps utile d'ateliers sur l'évaluation, fondée sur les flux, des effets de l'ozone aux fins de la politique relative à la pollution atmosphérique, ainsi que l'examen et la révision des charges critiques empiriques d'azote et les fonctions dose-réaction correspondantes;
- l) Approuver le changement d'appellation du programme du Groupe de travail concernant les écosystèmes aquatiques, désormais baptisé PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs;
- m) Décider que la France dirigera le PIC-Modélisation et cartographie à compter de 2010 et remercier l'Allemagne de l'avoir dirigé jusque-là et d'avoir fourni des informations cruciales pour l'élaboration de protocoles se rapportant à la Convention;
- n) Se féliciter des progrès accomplis concernant les activités de sensibilisation et la coopération entre les organes relevant de la Convention, ainsi que de l'offre du Forum mondial sur la pollution atmosphérique de contribuer à faciliter ces activités, et inviter le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP à continuer de coopérer étroitement à la mise en œuvre des tâches prioritaires prévues dans la Convention;
- o) Réaffirmer l'importance de la participation active de toutes les Parties à la Convention, de la coopération efficace entre les programmes, les équipes spéciales et les centres de coordination ainsi que de leur étroite collaboration avec l'Organe directeur de l'EMEP, et se féliciter du resserrement des liens avec les institutions et organisations compétentes ne relevant pas de la Convention;
- p) Inviter de nouveau les Parties à désigner des centres nationaux de liaison pour les activités et programmes relatifs aux effets auxquels elles ne participent pas encore;
- q) Insister sur le rôle crucial des réseaux scientifiques axés sur les effets qui fournissent aux dirigeants des informations essentielles permettant de déterminer si les mesures de réduction des émissions sont efficaces et suffisantes;
- r) Noter à quel point il importe de continuer à communiquer les résultats et les conclusions des activités relatives aux effets à la communauté scientifique, aux décideurs et au grand public, à l'échelon tant national qu'international;
- s) Adopter le plan de travail 2010 pour les activités relatives aux effets (ECE/EB.AIR/2009/6);
- t) Inviter le secrétariat à assister à toutes les réunions des organes s'occupant des effets, afin de rester en phase avec l'évolution générale de la recherche et de la politique tant dans le cadre de la Convention qu'en dehors de celle-ci;
- u) Adopter la stratégie à long terme pour les activités relatives aux effets (ECE/EB.AIR/2009/17);
- v) Prendre note du document ECE/EB.AIR/WG.1/2009/5, tel que modifié, sur le financement des activités relatives aux effets;

w) Prendre acte avec satisfaction des travaux accomplis par les PIC et l'Équipe spéciale de la santé, financés en partie par le Fonds d'affectation spéciale (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/5);

x) Noter la nécessité de mettre en place un mécanisme plus efficace afin d'assurer un financement suffisant et stable pour les activités relatives aux effets et à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée, et déterminer de nouveaux moyens d'appliquer sa décision 2002/1 révisée pour assurer le financement à long terme des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP.

---